

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-03-34x-00368 Référence de la demande : n°2022-00368-011-001

Dénomination du projet : Transport et relâcher -CSFL 54 - renouvellement

Lieu des opérations : -Département : Meurthe et Moselle -Commune(s) : 54910 – Valleroy.  
et l'ensemble des départements de la région Grand Est

Bénéficiaire : BURDA Frédéric - Association de sauvegarde de la faune en Lorraine

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Le CNPN prend connaissance avec intérêt du bilan quinquennal produit par l'association et confirme la nécessité de maintenir le fonctionnement de cet outil à cette échelle-là.

Il donne un nouvel avis favorable pour les cinq prochaines années et formule le vœu que l'ASFL trouvera les ressources nécessaires pour exercer dans de bonnes conditions ses essentielles missions.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 2 septembre 2022

Signature :

